



Coalition  
des droits  
des vapoteurs  
du Québec

RIGHTS 4 VAPERS™

**BANNIR 99% DES SAVEURS**  
EST-IL UN « JUSTE MILIEU » ?

# 10 mythes et réalités sur le vapotage

Élaborés à partir de l'étude d'impact de la réglementation concernant les projets de décrets 2 et 3 de la loi sur le tabac et les produits de vapotage (19 juin 2021) par Santé Canada

**Août 2021**

# Table des matières

## 10 MYTHES ET RÉALITÉS EXTRAITS DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE L'INTERDICTION DES SAVEURS<sup>1</sup> ET DE L'IMPOSITION D'UN SEUIL DE CONCENTRATION EN NICOTINE<sup>2</sup> PAR SANTÉ CANADA

<b>1. LE VAPOTAGE POUR LES JEUNES ET LA SANTÉ</b>	<b>07</b>
<b>MYTHE N° 1</b> Il y a eu une augmentation rapide du vapotage chez les jeunes au Canada. (...) Les jeunes sont exposés aux dangers liés aux produits de vapotage.	08
<b>MYTHE N° 2</b> Il existe des preuves substantielles d'un risque accru d'usage de cigarettes conventionnelles chez les jeunes qui utilisent la cigarette électronique.	10
<b>MYTHE N° 3</b> Les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs de la nicotine, y compris la dépendance.	12
<b>MYTHE N° 4</b> Les produits de vapotage sont nocifs. Ils émettent un aérosol qui contient des substances chimiques potentiellement nocives.	14
<b>2. L'IMPACT DES SAVEURS ET DE LA NICOTINE</b>	<b>16</b>
<b>MYTHE N° 5</b> Le goût sucré augmente la puissance des effets de renforcement induits par la nicotine contenue dans les cigarettes électroniques.	17
<b>MYTHE N° 6</b> Les arômes sont une importante raison invoquée par les jeunes et les adultes pour vapoter.	20
<b>MYTHE N° 7</b> La présence sur le marché canadien de produits de vapotage à forte concentration en nicotine depuis 2018 est l'un des principaux facteurs ayant contribué à l'augmentation rapide du vapotage chez les jeunes.	22

<sup>1</sup> La Gazette du Canada, Partie I, volume 155, numéro 25 : Décret modifiant les annexes 2 et 3 de la Loi sur le tabac et les produits de vapotage (arômes) – Résumé de l'étude d'impact de la réglementation  
<https://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2021/2021-06-19/html/reg2-fra.html>

<sup>2</sup> Règlement sur la concentration en nicotine dans les produits de vapotage : DORS/2021-123  
<https://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2021/2021-06-23/html/sor-dors123-fra.html>

<b>3. LES BÉNÉFICES ESCOMPTÉS DE LA RÉGLEMENTATION</b>	<b>25</b>
<b>MYTHE N° 8</b> Les mesures pour restreindre la promotion des arômes, limiter les ingrédients aromatisants et à prescrire des normes devraient contribuer à réduire l'attrait des produits de vapotage pour les jeunes.	26
<b>MYTHE N° 9</b> Le projet ne cadrerait pas avec les mesures aux États-Unis, mais plutôt avec celles du Danemark où les arômes autres que tabac et menthol sont interdits.	28
<b>MYTHE N° 10</b> Les progrès accomplis dans la lutte antitabac seraient menacés si les jeunes développent une dépendance, dont ceux qui n'auraient pas essayé la cigarette.	30
<b>CONCLUSION</b>	<b>32</b>
<b>CITATIONS</b>	<b>33</b>

**Santé Canada  
admet que vapoter peut  
épargner des vies, que  
les arômes jouent un rôle  
important à demeurer  
non-fumeur et que leur  
bannissement pourrait  
réduire l'attrait des  
personnes qui vapotent  
plutôt que de fumer.**

<sup>1</sup> La Gazette du Canada, Partie I, volume 155, numéro 25 : Décret modifiant les annexes 2 et 3 de la Loi sur le tabac et les produits de vapotage (arômes) – Résumé de l'étude d'impact de la réglementation.  
<https://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2021/2021-06-19/html/reg2-fra.html>

<sup>2</sup> Règlement sur la concentration en nicotine dans les produits de vapotage : DORS/2021-123.  
<https://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2021/2021-06-23/html/sor-dors123-fra.html>

# Bannir 99 % des saveurs est-il vraiment un « juste milieu »?

Après avoir plafonné la concentration de nicotine permise, Santé Canada s'apprête à interdire toutes les saveurs de vapotage sauf deux, soit tabac et **menthe**/menthol.

Bien qu'extrême, la prohibition de 99 % des saveurs est présentée comme un « juste milieu » entre :

- 5 000 000 de Canadiens fumeurs dont la vie est menacée **versus** quelques milliers de jeunes en pleine santé pour qui les effets à long terme sont purement spéculatifs;
- 16 000 saveurs de vapotage **versus** seulement deux, éliminant de facto l'avantage exclusif du vapotage — soit le goût — pour s'arracher à la dépendance du tabac;
- 7 000 composés toxiques issus de la combustion du tabac dont 65 cancérigènes **versus** une vapeur aromatisée sans lien avéré de maladie pulmonaire<sup>3</sup>.

**Santé Canada admet que vapoter peut épargner des vies<sup>4</sup>, que les arômes jouent un rôle important à demeurer non-fumeur<sup>5</sup> et que leur bannissement pourrait réduire l'attrait des personnes qui vapotent plutôt que de fumer<sup>6</sup>. Alors pourquoi tout interdire ou presque?**

Il existe assurément de **meilleures options** pour continuer d'offrir une alternative attrayante et moins nocive aux fumeurs sans inciter les jeunes à vapoter.

Pour faire des choix éclairés, il faut s'en tenir aux faits probants. Or, l'étude d'impact de Santé Canada est **remplie** de mythes sur le vapotage comme le démontrent les dix extraits présentés dans les pages suivantes.

Bannir 99 % des saveurs est une mesure lourde de conséquences pour les **fumeurs et vapoteurs** Canadiens. Est-ce vraiment la bonne chose à faire ou encore, le « juste milieu » comme on le prétend?

Poser la question, c'est y répondre.

<sup>3</sup> [Public Health Consequences of E-Cigarette, 2018, Conclusion 11-1: "There is no available evidence whether or not e-cigarettes cause respiratory diseases in humans."](https://www.nap.edu/catalog/24952/public-health-consequences-of-e-cigarettes) – Étude citée par Santé Canada

<sup>4</sup> « (...) la SCT note que le fait de donner aux adultes qui fument accès à des options moins nocives que les cigarettes contribuera à réduire les risques pour leur santé et peut-être à épargner des vies. » — Partie I, Stratégie canadienne sur le tabac

<sup>5</sup> « Certaines personnes qui fument (...) pourraient constater que les produits de vapotage aux arômes de tabac ou de menthe/menthol ne sont pas agréables au goût et devenir des doubles utilisateurs ou demeurer des personnes qui fument. » — Partie I, Coûts pour les adultes qui fument et les doubles utilisateurs

<sup>6</sup> « Les mesures visant à limiter les arômes permis dans les produits de vapotage afin de réduire leur attrait pour les jeunes peuvent également contribuer à rendre ces produits moins attrayants pour les personnes qui vapotent plutôt que de fumer ou pour s'abstenir de fumer. » — Partie I, Rôle des arômes pour ce qui est de faciliter le passage de la cigarette au vapotage

# 01

# Le vapotage pour les jeunes et la santé

## MYTHE N° 1

« Il y a eu une augmentation rapide du vapotage chez les jeunes au Canada. (...) Les jeunes sont exposés aux dangers liés aux produits de vapotage. »

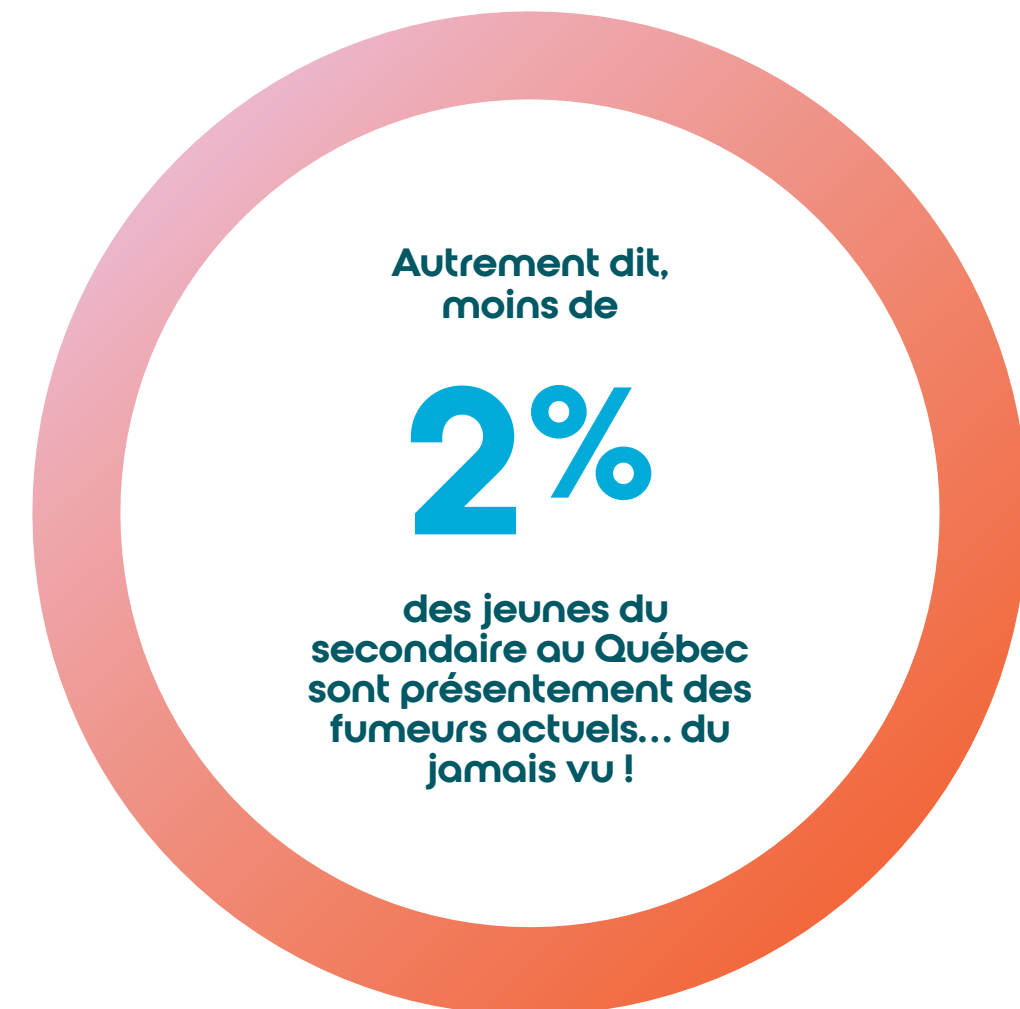
## RÉALITÉ

Santé Canada omet ici de mentionner que cette hausse tant décriée s'est accompagnée d'un effondrement historique record du tabagisme chez les jeunes.

L'organisme fédéral prend en exemple le Québec et cite l'étude pancanadienne ECTADE. Or, une étude québécoise<sup>7</sup> plus fouillée (ETADJES) faite durant la même année auprès des jeunes du secondaire démontre pour sa part que :

<sup>7</sup> Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire 2019 (ETADJES 2019), Institut de la Statistique du Québec, p. 42 à 45.  
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-tabac-alcool-droque-jeu-eleves-secondaire-2019.pdf>

- Sur une période de seulement six années (de 2013 à 2019), l'usage d'un produit du tabac au cours des 30 derniers jours est passé 12,2 % à 8,6 %, soit **une baisse drastique de 30 %**;
- Les jeunes considérés comme « fumeurs actuels » (soit ceux ayant fumé au moins 100 cigarettes dans leur vie ainsi que durant les 30 derniers jours) **ne forment que le cinquième de cette cohorte**, soit 1,8 % au total.
- De plus, **entre 2013 et 2019** qui englobe la fameuse hausse rapide de vapotage, la proportion de jeunes fumeurs actuels **a fondu de 38 %, passant de 2,9 % à 1,8 %!**



## MYTHE N° 2

« Il existe des preuves substantielles d'un risque accru d'usage de cigarettes conventionnelles chez les jeunes qui utilisent la cigarette électronique. »

## RÉALITÉ

De nombreuses études menées à travers le monde ont démontré que l'effet passerelle tant décrié n'existe pas ou est tout au plus négligeable.

« Moins de 1 % des adolescents américains qui ont vapoté en premier sont devenus des fumeurs établis »

— Shahab, L., Beard, and Brown, J. (2021)<sup>8</sup>

« Bien que l'essai de cigarettes électroniques puisse causer une augmentation du tabagisme chez certains jeunes, l'effet global au niveau de la population semble être négligeable compte tenu de la réduction de l'initiation au tabagisme au cours de la période d'essor du vapotage. »

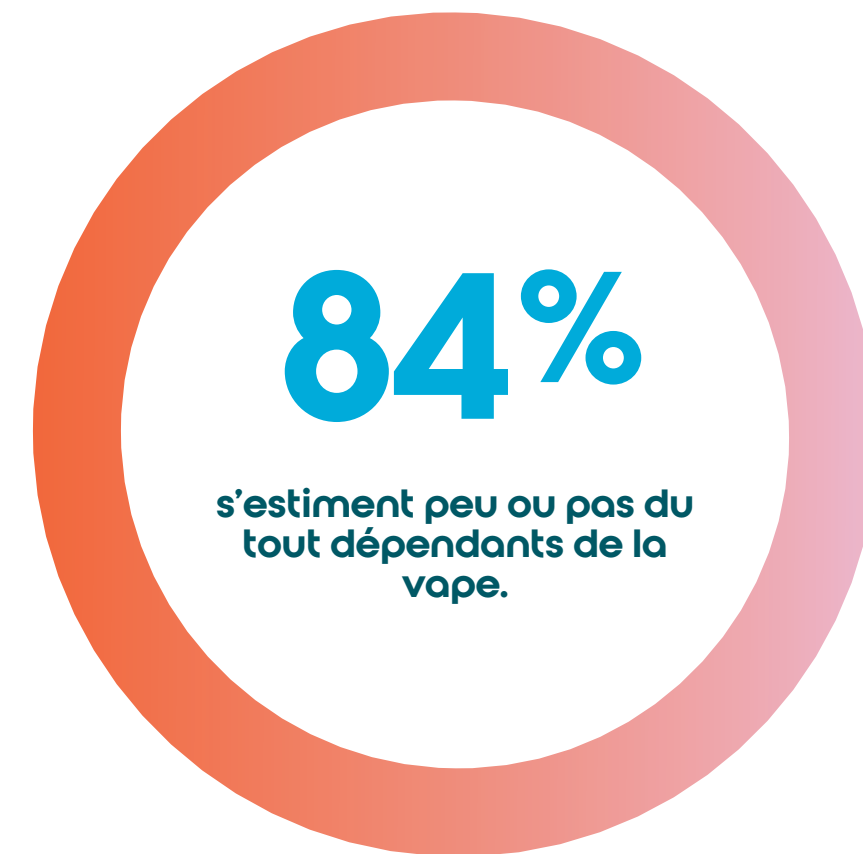
— Levy, D., Warner, K., Cummings, KM., et al, (2019)<sup>9</sup>

<sup>8</sup> <https://tobaccocontrol.bmj.com/content/30/2/212>

<sup>9</sup> <https://tobaccocontrol.bmj.com/content/28/6/629>

« Nous soutenons que les preuves selon lesquelles le vapotage sert de porte d'entrée au tabagisme ne sont pas convaincantes. Fumer précède plus souvent le vapotage que l'inverse, le vapotage régulier par des non-fumeurs est rare et l'association s'explique plus plausiblement par un modèle de responsabilité commune. »

— Mendelsohn, C.P., Hall, W. (2020)<sup>10</sup>



Selon l'étude québécoise ETADJES, la vaste majorité des jeunes du secondaire qui ont vapoté au cours des 30 derniers jours<sup>11</sup>, soit 84 %, **s'estiment peu ou pas du tout dépendants de la vape**, ce qui dénote purement un usage occasionnel sans réelle conséquence pour la plupart.

<sup>10</sup> [https://www.researchgate.net/publication/339695843\\_Does\\_the\\_gateway\\_theory\\_justify\\_a\\_ban\\_on\\_nicotine\\_vaping\\_in\\_Australia](https://www.researchgate.net/publication/339695843_Does_the_gateway_theory_justify_a_ban_on_nicotine_vaping_in_Australia)

<sup>11</sup> *Idem*, p. 34

## MYTHE N° 3

« Les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs de la nicotine, y compris la dépendance. »

## RÉALITÉ

Les jeunes ne devraient jamais consommer de nicotine et encore moins de cannabis ou d'alcool<sup>12</sup> dont les saveurs ne sont aucunement réglementées<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> "The prevalence of use of alcohol in the past 12 months by students in grades 7 to 12 remains at 44% (approximately 880,000), unchanged from 2016-17... Cannabis (...) has the highest prevalence of use after alcohol (...) Past-12-month use of cannabis by both males and females was 18%, unchanged from the previous cycle." Summary of results for the Canadian Student Tobacco, Alcohol and Drugs Survey 2018-19, from the Government of Canada website. <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/2018-2019-summary.html>

<sup>13</sup> According to the 2018-2019 ECTADE study, nearly one-third (29.6%) of young high school students in Canada in grades 9, 10, 11 have consumed heavily alcoholic and sugar-sweetened beverages in the past 12 months. Source: <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/2018-2019-detailed-tables.html>

Cela étant, cette drogue est moins addictive lorsque vapotée et sans grand risque pour la santé lorsqu'elle n'incite pas à fumer<sup>14</sup>.

Voyez le paradoxe : perçue comme étant dangereuse lorsqu'incluse dans la fumée de cigarette, la nicotine est si inoffensive dans un timbre [nicotinique](#) qu'on peut l'acheter en vente libre, sans prescription!

C'est donc bel et bien le système de livraison de nicotine dans l'organisme qui détermine sa dangerosité et non pas la nicotine elle-même.

Une étude du Collège de médecine de l'Université Penn State<sup>15</sup> publiée en 2017 a conclu par ailleurs que [les vapoteurs deviennent moins dépendants à la nicotine que les fumeurs](#). Ils attendent plus longtemps pour vapoter après le réveil, sont moins susceptibles d'avoir de fortes envies ou de dire qu'ils trouvent difficile de s'abstenir dans des endroits restreints.



La nicotine [peut toutefois s'avérer mortelle](#) si avalée, injectée ou même seulement en contact cutané à [certaines doses si manipulée de façon inadéquate](#).

L'accès légal et réglementé à la nicotine et aux saveurs de vapotage est donc essentiel pour s'assurer que les produits en circulation sont tous contrôlés et sécuritaires.

<sup>14</sup> <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/2018-2019-detailed-tables.html>

<sup>15</sup> <https://doi.org/10.1016/j.jpmed.2017.04.001>



## MYTHE N° 4

« Les produits de vapotage sont nocifs. Ils émettent un aérosol qui contient des substances chimiques potentiellement nocives. »

## RÉALITÉ

Vapoter est une alternative beaucoup moins risquée pour les cinq millions de fumeurs canadiens qui s'exposent quotidiennement à 7 000 composés chimiques dangereux, dont 65 produits cancérigènes.

Dans la fumée de cigarette, on retrouve du benzène, un produit utilisé dans les pesticides et l'essence, du formaldéhyde qui, sous forme liquide, sert à préserver les cadavres ou encore, du chlorure de vinyle qui sert à fabriquer des plastiques.

Cela sans oublier le cadmium, un métal lourd utilisé dans les batteries et pourquoi pas, de l'arsenic provenant des pesticides utilisés dans la culture du tabac.

Un vapoteur court certes certains risques en inhalant de la vapeur et les composés chimiques qui l'accompagnent, dont ceux issus des saveurs, mais c'est sans commune mesure avec **la fumée provenant de la combustion du tabac.**

Selon plusieurs études<sup>16</sup>,  
vapoter est jusqu'à

**95%**

moins risqué  
que de fumer !

<sup>16</sup> Plusieurs groupes et études en sont arrivés à cette conclusion et ce, sur plusieurs années. En 2015 et en 2018, Public Health England (PHE) a avancé ce chiffre sur la foi d'une revue exhaustive de la littérature scientifique. Pour sa part, le Royal College of Physicians (RCP) du Royaume-Uni a estimé, en 2016, que le dommage potentiel pour la santé de la cigarette électronique ne devrait pas dépasser 5% de celui du tabac. De plus, en 2014, un groupe d'expert mené par le Dr. D.J. Nutt de l'Imperial College of London en arrivait aux mêmes conclusions. Sources : PHE: E-cigarettes around 95% less harmful than tobacco estimates landmark review, 19 août 2015;

<https://www.gov.uk/government/news/e-cigarettes-around-95-less-harmful-than-tobacco-estimates-landmark-review>, RCP : <https://www.rcplondon.ac.uk/projects/outputs/nicotine-without-smoke-tobacco-harm-reduction>, Nutt : <https://www.karger.com/Article/FullText/360220>.



## MYTHE N° 5

« Le goût sucré augmente la puissance des effets de renforcement induits par la nicotine contenue dans les cigarettes électroniques. »

## RÉALITÉ

Cette affirmation sur les prétendues propriétés du goût sucré est à prendre avec un grain de sel puisqu'elle provient d'une étude menée auprès de...  
**16 vapoteurs !**

Santé Canada affirme sans ambages ni mise en contexte que le goût sucré dans les produits de vapotage aurait non seulement pour effet d'augmenter son attrait, mais aussi de **décupler les effets de dépendance et de manque causés par la nicotine.**

# 02

# L'impact des saveurs et de la nicotine

## 10 MYTHES ET RÉALITÉS SUR LE VAPOTAGE

### 2. L'IMPACT DES SAVEURS ET DE LA NICOTINE

---

À l'appui de ce présumé lien inédit entre saveurs et nicotine, l'[agence gouvernementale](#) cite une étude<sup>17</sup> sans préciser qu'elle a fait appel à seulement... 16 vapoteurs!

Or, un échantillon aussi minuscule ne saurait refléter une population [ni même](#) signifier quoi que ce soit de substantiel.

En avançant de tels arguments factices, Santé Canada perd de la crédibilité et donne l'impression de vouloir déformer la vérité à tout prix pour [se justifier de](#) bannir les saveurs [malgré les impacts socio-économiques majeurs et savamment énumérés dans l'étude d'impact](#)<sup>18</sup>.

<sup>17</sup> Sweet taste potentiates the reinforcing effects of e-cigarettes, European Neuropsychopharmacology, 2018. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30093174/>

<sup>18</sup> Santé Canada estime à 570 M\$ sur 30 ans environ les pertes que la prohibition des saveurs fera subir aux détaillants et à l'industrie canadienne du vapotage. L'agence admet en outre qu'il existe un risque de voir les consommateurs se procurer les saveurs interdites de manière illicite et que cette même réglementation pourrait inciter des vapoteurs à fumer, entraînant dans les deux cas une hausse de coûts additionnelle pour les contribuables dans le système de santé ainsi qu'en manque à gagner sur le plan des recettes fiscales. Source : <https://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2021/2021-06-19/html/reg2-fra.html>

## MYTHE N° 6

« **Les arômes sont une importante raison invoquée par les jeunes et les adultes pour vapoter.** »


## RÉALITÉ

**Les saveurs ne sont pas la raison principale qui incite jeunes et adultes au vapotage.**

Selon une enquête récente (mars 2021) de Statistique Canada<sup>19</sup>, les raisons les plus couramment citées par les Canadiens âgés de 15 ans et plus pour vapoter sont **l'abandon du tabac** (27 %), **la curiosité** (20 %) et **le plaisir** (20 %).

Chez les jeunes de 15 à 19 ans, les raisons principales sont la curiosité (29 %), le plaisir (29 %) et la réduction du stress (21 %).

C'est la même chose aux États-Unis. Selon une importante étude<sup>20</sup> menée par la CDC (Centers for Disease Control and Prevention), la curiosité remporte la palme. Une majorité de 56 % d'étudiants ont choisi l'affirmation « J'étais curieux à leur sujet » devant toutes les autres. »



**Les saveurs n'arrivent qu'au troisième rang avec seulement 22 %, derrière le fait que la famille ou les amis en consomment (24 %). D'autres raisons similaires sont :**

**« Elles sont moins nocives que le tabac. »**

**ou encore,**

**« Je peux les utiliser discrètement à la maison ou à l'école. »**

## MYTHE N° 7

« La présence sur le marché canadien de produits de vapotage à forte concentration en nicotine depuis 2018 est l'un des principaux facteurs ayant contribué à l'augmentation rapide du vapotage chez les jeunes. »

## RÉALITÉ

Permettre un seuil de nicotine suffisant (+/- 35mg/ml) pour satisfaire les besoins variés des fumeurs adultes canadiens est essentiel si l'on souhaite maximiser leurs chances d'arrêter.

Santé Canada a adopté en juin 2021 un règlement visant à limiter le seuil de nicotine permis à 20 mg/ml.

Or, quelques mois plus tôt, la Nouvelle-Zélande proposait de fixer ce seuil à 50 mg/ml<sup>21</sup> pour les produits à base de sels de nicotine. Et comble d'ironie, c'est en cédant aux demandes de groupes de santé<sup>22</sup> que les autorités néo-zélandaises ont adopté une telle orientation!

En effet, si la réglementation rend le vapotage moins satisfaisant pour les fumeurs, cela va transparaître dans leur taux de réussite à délaisser le tabac pour le vapotage et même encourager le double usage vapotage et tabac.

Cette approche reflète une philosophie de réduction des méfaits que Santé Canada reconnaît pourtant du bout des lèvres.

L'organisme manque ainsi de cohérence en saluant, d'une part, les bienfaits potentiels du vapotage chez les fumeurs tout en limitant, d'autre part, la portée de ces derniers par voie réglementaire.

<sup>21</sup> Smokefree Environments and Regulated Products Act 1990 – Proposals for regulations, 2021. [https://consult.health.govt.nz/tobacco-control/vaping-regulations-consultation/supporting\\_documents/smokefreeenvironmentsregulatedproductsact1990proposalsregulationspublicconsultationdocument\\_21Dec2020.pdf](https://consult.health.govt.nz/tobacco-control/vaping-regulations-consultation/supporting_documents/smokefreeenvironmentsregulatedproductsact1990proposalsregulationspublicconsultationdocument_21Dec2020.pdf)

<sup>22</sup> « L'Union européenne fournit un exemple utile de ce qu'il ne faut pas faire : la directive de l'UE sur les produits du tabac spécifie, par exemple, une limite de concentration maximale pour les liquides à la nicotine... Ceux-ci ne servent à rien, mais rendent le vapotage plus difficile ou moins acceptable. En effet, la limite de résistance peut causer de graves dommages en rendant plus difficile pour les fumeurs de passer les premières étapes du changement, en encourageant le double usage avec le tabagisme, en rendant les produits trop faibles pour les fumeurs plus dépendants et en limitant l'innovation. » — ASH New Zealand, A Surge Strategy for Smokefree Aotearoa 2025, 2019. <https://d3n8a8pro7vnm.cloudfront.net/ashnz/pages/81/attachments/original/1570154436/SurgeSmokefree2025Report.pdf?1570154436>

**03**

**Les bénéficiaires  
escomptés de la  
réglementation**

## MYTHE N° 8

« Les mesures pour restreindre la promotion des arômes, limiter les ingrédients aromatisants et prescrire des normes devraient contribuer à réduire l'attrait des produits de vapotage pour les jeunes. »

## RÉALITÉ

Une des premières études jamais réalisées sur la prohibition des saveurs a montré que cette mesure pourrait en réalité être « une menace à la santé publique ! »

Abigail S. Friedman, PhD, professeur de l'Université de Yale au Connecticut, a publié récemment une étude<sup>23</sup> sur l'impact de l'interdiction des saveurs de tabac et de vapotage à San Francisco en 2018.

Elle a découvert que les jeunes ciblés par cette mesure avaient deux fois plus de chances de fumer par rapport ceux situés dans des juridictions similaires sans interdiction d'arôme.

Sa conclusion est sans équivoque : « Même si elle est bien intentionnée, une loi qui augmente le tabagisme chez les jeunes pourrait constituer une menace pour la santé publique », a déclaré Mme Friedman.

<sup>23</sup> [A Difference-in-Differences Analysis of Youth Smoking and a Ban on Sales of Flavored Tobacco Products in San Francisco, California. Abigail Friedman, PhD. https://jamanetwork.com/journals/jamapediatrics/fullarticle/2780248](https://jamanetwork.com/journals/jamapediatrics/fullarticle/2780248)

## MYTHE N° 9

« Le projet ne cadrerait pas avec les mesures aux États-Unis, mais plutôt avec celles du Danemark où les arômes autres que tabac et menthol sont interdits. »

## RÉALITÉ

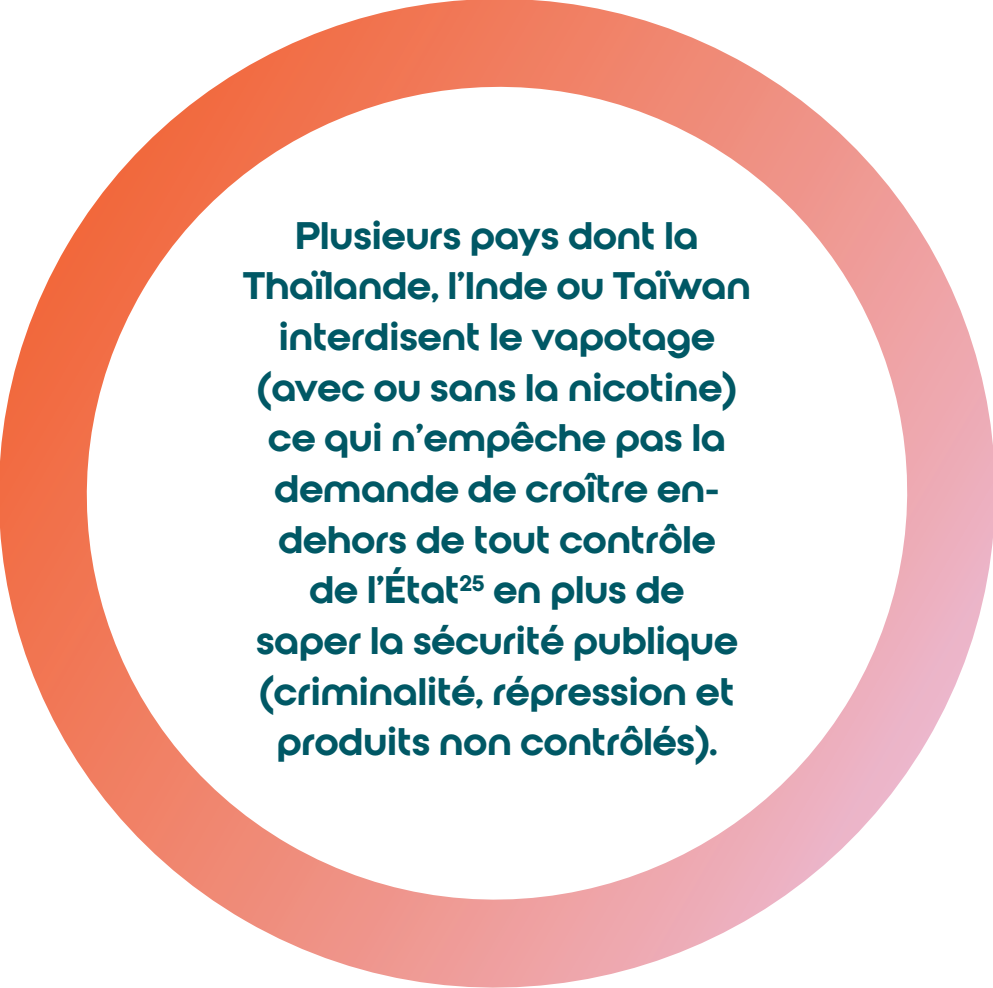
L'interdiction des saveurs est une mesure expérimentale. Aucune juridiction dans le monde ne peut présentement attester de son efficacité.

- Le Danemark a bien adopté la mesure, c'est vrai, mais sa mise en vigueur est prévue en 2022.

- La Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard viennent tout juste de l'adopter dans leurs petits marchés respectifs et relativement isolés.

- La Hongrie a interdit les saveurs en 2020, mais dans ce pays, qui comprend un taux élevé de 33 % de fumeurs, le marché du tabac est contrôlé tout entier par l'État.

- Dans l'état de New York et New Jersey, l'interdiction des saveurs a donné lieu à l'émergence d'un marché noir et d'un marché gris<sup>24</sup> importants visant à exploiter les moindres failles de la réglementation.



Plusieurs pays dont la Thaïlande, l'Inde ou Taïwan interdisent le vapotage (avec ou sans la nicotine) ce qui n'empêche pas la demande de croître en-dehors de tout contrôle de l'État<sup>25</sup> en plus de saper la sécurité publique (criminalité, répression et produits non contrôlés).

<sup>24</sup> Vape Bans Are Creating a Thriving Illicit Market, Alex Norcia, 8 juillet 2020, <https://filtermag.org/vape-bans-illicit-market/>

<sup>25</sup> E-cigarette usage in Thailand going up despite continued ban, The Phuket News, 7 septembre 2019, <https://www.thephuketnews.com/e-cigarette-usage-in-thailand-going-up-despite-continued-ban-72749.php>



## MYTHE N° 10

« Les progrès accomplis dans la lutte antitabac seraient menacés si les jeunes développent une dépendance, dont ceux qui n'auraient pas essayé la cigarette. »

## RÉALITÉ

La lutte antitabac ressortira grande perdante d'une politique qui punit les fumeurs en leur retirant 99 % des saveurs à vapoter.

Santé Canada reconnaît sur son site internet que le vapotage est une alternative efficace pour cesser de fumer :

« Les données semblent établir un lien entre l'usage de la cigarette électronique et l'amélioration du taux de réussite en ce qui concerne l'abandon du tabac.<sup>26</sup> »

Une étude publiée dans le *New England Journal of Medicine* de février 2019 considère pour sa part que le vapotage est **plus efficace pour arrêter de fumer** que les thérapies de remplacement de la nicotine (TRN)<sup>27</sup>.



The NEW ENGLAND  
JOURNAL of MEDICINE

De plus, une revue de la littérature scientifique sur le vapotage<sup>28</sup> menée de manière indépendante en 2015 par le département anglais de santé publique (Public Health England) conclut pour sa part que l'utilisation du vapotage est associée à de meilleurs taux de réussite pour arrêter de fumer.

Le secret de ce succès découle tout entier du plaisir que procure les saveurs. Retirer les saveurs équivaut dès lors à priver la santé publique au Canada ainsi que les fumeurs eux-mêmes d'une alternative gagnante.

<sup>26</sup> Idem.

<sup>27</sup> A Randomized Trial of E-Cigarettes versus Nicotine-Replacement Therapy. Peter Hajek, Ph.D. and al. Février 2019. <https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMoa1808779>

<sup>28</sup> PHE publishes independent expert e-cigarettes evidence review. <https://www.gov.uk/government/news/phe-publishes-independent-expert-e-cigarettes-evidence-review>

# Conclusion

La réduction du tabagisme au Canada piétine depuis de nombreuses années. À cinq millions de Canadiens, force est de reconnaître que la cohorte de fumeurs y demeure encore très élevée.

Les plus récentes mesures de restriction de l'offre comme le paquet neutre ou encore, les hausses de taxes sur les cigarettes **n'accélèrent pas le déclin du tabagisme de façon notable.**

Le vapotage, pour sa part, représente de loin la meilleure opportunité depuis longtemps pour faire bouger l'aiguille du tabagisme vers le bas.

La raison en est simple : plutôt que de chercher à contraindre les fumeurs, le vapotage leur offre un plaisir attrayant mais surtout, moins nocif pour la santé.

Cela explique pourquoi l'interdiction des saveurs signifie l'arrêt de mort du vapotage en tant qu'outil de cessation tabagique.

Le « **juste milieu** » n'est donc pas de **priver** cinq millions de fumeurs canadiens **d'une alternative éprouvée au tabagisme** en les limitant à deux choix de saveurs.

Le juste milieu consiste plutôt à :

- **Permettre la vente légale d'une saine variété de saveurs**
- **Tolérer des taux de nicotine qui imitent ceux du tabac**
- **Autoriser la promotion du vapotage en tant qu'alternative auprès des fumeurs**

## CITATIONS RÉCENTES EN FAVEUR DU VAPOTAGE

**« La déclaration est très directe. Il s'agit essentiellement de dire : Nous sommes Santé Canada et nous allons faire quelque chose qui tue des Canadiens. »**

- David Sweanor, expert de l'industrie et président du Conseil consultatif du Centre de santé, de droit, de politique et d'éthique de l'Université d'Ottawa, 24 juin 2021.

<https://filtermag.org/health-canada-vaping-smoking/>

**« Tous les fumeurs que j'ai comme patient (...) qui ont réussi à arrêter de fumer après de multiples tentatives et souvent grâce à la cigarette électronique, me disent que d'avoir seulement que la saveur de tabac, ils aiment mieux recommencer à fumer parce qu'ils ne veulent plus rien savoir de cette odeur-là et ce goût-là. Ils veulent des saveurs de fruits pour oublier cette odeur-là. »**

- Dr Martin Juneau, cardiologue et directeur de la prévention à l'Institut de cardiologie de Montréal, en entrevue avec Patrick Lagacé au 98,5 FM, 17 février 2021.

[https://www.985fm.ca/audio/372508/martin-juneau?fbclid=IwAR1sXIJ64JJdy6dL8kv\\_7XfaRJVAc6t1x1hHpXEgEi9JMju7mXfrxi4IhnE](https://www.985fm.ca/audio/372508/martin-juneau?fbclid=IwAR1sXIJ64JJdy6dL8kv_7XfaRJVAc6t1x1hHpXEgEi9JMju7mXfrxi4IhnE)

**« Plus de personnes arrêtent probablement de fumer pendant au moins six mois en utilisant des cigarettes électroniques à la nicotine qu'en utilisant une thérapie de remplacement de la nicotine (3 études, 1498 personnes) ou des cigarettes électroniques sans nicotine (4 études, 1057 personnes). »**

Source : Can electronic cigarettes help people stop smoking, and do they have any unwanted effects when used for this purpose? Revue scientifique Cochrane, 29 avril 2021.

[https://www.cochrane.org/CD010216/TOBACCO\\_can-electronic-cigarettes-help-people-stop-smoking-and-do-they-have-any-unwanted-effects-when-used](https://www.cochrane.org/CD010216/TOBACCO_can-electronic-cigarettes-help-people-stop-smoking-and-do-they-have-any-unwanted-effects-when-used)

**« Pensez aux préférences des jeunes : certains jeunes qui vapotent préfèrent les cigarettes électroniques aux produits du tabac combustibles en raison des saveurs », a-t-elle déclaré. « Pour ces personnes ainsi que pour les vapoteurs potentiels ayant des préférences similaires, l'interdiction des saveurs peut supprimer leur principale motivation à choisir le vapotage plutôt que le tabagisme, repoussant certains d'entre eux vers les cigarettes conventionnelles. »**

- Abigail Friedman, PhD., Ban on flavored vaping may have led teens to cigarettes, study suggests, Yale News, 25 mai 2021.

<https://news.yale.edu/2021/05/25/ban-flavored-vaping-may-have-led-teens-cigarettes-study-suggests>



Coalition  
des droits  
des vapoteurs  
du Québec

 [facebook.com/droitsdesvapoteurs](https://facebook.com/droitsdesvapoteurs)

 [twitter.com/CDVQ4](https://twitter.com/CDVQ4)

[www.droitsdesvapoteurs.ca](http://www.droitsdesvapoteurs.ca)

RIGHTS4VAPERS™

 [facebook.com/Rights4Vapers](https://facebook.com/Rights4Vapers)

 [twitter.com/rights4vapers](https://twitter.com/rights4vapers)

[www.rights4vapers.com](http://www.rights4vapers.com)

**10 mythes et réalités  
sur le vapotage**